



**RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2021**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

LE BUDGET DES COMMUNES

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation :

1. Acte de prévision : Le budget est l'inventaire des recettes venant financer l'ensemble du programme des dépenses de la collectivité locale pour un exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Tout au long de l'année, il peut être ajusté en fonction des informations nouvelles et de son exécution. Le conseil municipal vote alors des décisions modificatives.
2. Acte d'autorisation : Présenté par le Maire et voté par le conseil municipal, le budget est exécutoire de plein droit, dès qu'il a été publié et transmis au Préfet. Par son vote, le conseil municipal autorise le maire à exécuter le budget.

Le budget est soumis à des principes budgétaires :

- ❖ Universalité : présentation distincte des dépenses et des recettes. Non affectation d'une recette à une dépense.
- ❖ Spécialité des dépenses : les dépenses sont classées selon une nomenclature très détaillée par chapitre et par article.
- ❖ Unité : toutes les recettes et les dépenses doivent être inscrites sur un seul document (Exception : les décisions modificatives, les budgets annexes).
- ❖ Annualité : toutes les communes votent et exécutent le budget pour la même période (Exception : journée complémentaire, autorisation de programme et crédit de paiement, restes à réaliser).
- ❖ Antériorité : vote avant le début de l'exercice (Exception : possibilité d'adopter le budget jusqu'au 15/04).
- ❖ Equilibre : équilibre par section,
- ❖ Sincérité de l'évaluation des dépenses et des recettes, remboursement du capital de la dette par des ressources propres.

Le calendrier budgétaire :

- ❖ Le Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de 2 mois avant le vote du budget primitif,
- ❖ Vote des taux fiscaux et du budget primitif avant le 31/03 (ou le 15/04 en période électorale),
- ❖ Vote du compte administratif et du compte de gestion avant le 30/06.

BUDGET PRINCIPAL

- Résultats d'exécution du budget 2020
 - Détail de la section de fonctionnement
 - Compte administratif 2020 provisoire
 - État pluriannuel de la dette
- (documents annexes)

I/ LES RESULTATS GLOBAUX PROVISOIRES 2020

- En fonctionnement, les dépenses propres à l'exercice 2020 se sont élevées à 5 687 888.42 € et les recettes à 5 944 630.23 €, soit un résultat de 256 741.81 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2 224 385.65 € incluant l'intégration des résultats du budget de l'assainissement soit un excédent global cumulé fin 2020 de 2 481 127.46 €.
 - En investissement, les dépenses propres à l'exercice se sont élevées à 4 644 417.63 € et les recettes à 1 720 944.17 €, soit un solde négatif, avant reprise des résultats antérieurs en dépenses de 2 923 473.46 €.
- Avec la reprise des résultats antérieurs incluant également la reprise des résultats d'assainissement (1 845 783.01€), le solde d'exécution global s'élève à – 1 077 690.45 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à – 2 532 050.16 €.

Le résultat prévisionnel cumulé global après reprise des résultats antérieurs et compte tenu des restes à réaliser sera de – 1 128 613.15 €.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	5 687 888,42 €	5 944 630,23 €	256 741,81 €
	Résultats antérieurs reportés (002)	0,00 €	2 224 385,65 €	2 224 385,65 €
	Résultats à affecter	5 687 888,42 €	8 169 015,88 €	2 481 127,46 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	4 644 417,63 €	1 720 944,17 €	-2 923 473,46 €
	Solde antérieur reporté (001)	0,00 €	1 845 783,01 €	1 845 783,01 €
	Solde global d'exécution	4 644 417,63 €	3 566 727,18 €	-1 077 690,45 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	4 455 287,16 €	1 923 237 €	-2 532 050,16 €
Résultats cumulés 2020 dont les restes à réaliser en investissem		14 787 593,21 €	13 658 980,06 €	-1 128 613,15 €

Résultat global de la section de fonctionnement		2 481 127,46 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020		-1 077 690,45 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement		-2 532 050,16 €
Besoin de financement de la section d'investissement		-3 609 740,61 €
Couverture du besoin de financement 2021 affectation	En réserve (1068)	2 532 050,16 €
Soldes du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) budget primitif 2020	Report en fonctionnement (cpt 002)	0,00 €

II/ LES RESULTATS DETAILLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

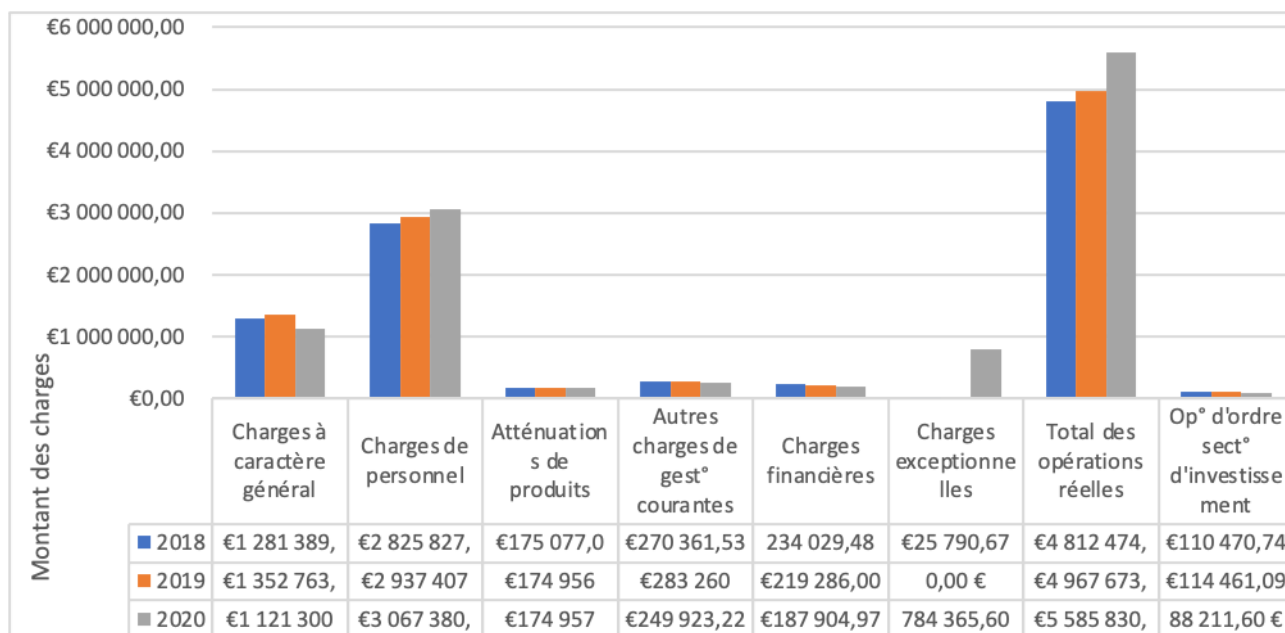
✓ LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1 281 389,14 €	1 352 763,67 €	1 121 300 €
Charges de personnel	2 825 827,07 €	2 937 407 €	3 067 380,36 €
Atténuations de produits	175 077,00 €	174 956 €	174 957 €
Autres charges de gestion courante	270 361,53 €	283 260 €	249 923,22 €
Charges financières	234 029,48 €	219 286,00 €	187 904,97 €
Charges exceptionnelles	25 790,67 €	0,00 €	784 365,60 €
Total des opérations réelles	4 812 474,89 €	4 967 673,09 €	5 585 831,15 €
Op° d'ordre section d'investissement	110 470,74 €	114 461,09 €	88 211,60 €

Ces dépenses se sont élevées à 5 674 042.75 € (contre 5 131 806.85 € en 2019).

- La principale différence concerne les charges exceptionnelles liées à la reprise des résultats du budget assainissement dans le budget principal dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie. Ces résultats font l'objet d'un transfert vers le budget intercommunal et constituent des opérations réelles de décaissement.
- Hors charges de personnel, les autres chapitres de dépenses ont baissé en 2020 par rapport à 2019 compte tenu de la crise sanitaire et des périodes de confinement qui ont limité les dépenses dans certains secteurs.
- Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de 129 973.36 €.
- Les charges financières : 209 229.79 € ont diminué de 12 136.37 € par rapport à 2019. En 2021, le total des intérêts s'élèvera à 198 926.92 € contre 209 229.79 € en 2020 soit – 10 302.87 €.

Évolution des charges en Euros (2018/2020)



Évolution des charges en %

	2019/2018	2019/2020
Charges à caractère général	5,28 %	-17,11 %
Charges de personnel	3,80 %	4,42 %
Atténuations de produits	-0,07 %	0,00 %
Autres charges de gestion courante	4,55 %	- 11,77 %
Charges financières	-6,72 %	-14,31 %
Charges exceptionnelles	0,00 %	0,00 %
Total des opérations réelles	3,12 %	12,44 %
Op° d'ordre section d'investissement	3,49 %	-22,93 %

✓ LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT :

	2018	part 2018	2019	part 2019	2020	part 2020
Produits de gestion courante	677 253,48 €	11%	711 191,89 €	12%	538 266,93 €	9%
Impôts et Taxes	3 795 665,91 €	63%	3 822 279,53 €	64%	3 838 646,25€	65%
Dotations, subventions et participations	1 208 003,16 €	20%	1 201 330,29 €	20%	1 272 235,30€	21%
Autres produits de gestion courante	120 911,93 €	2%	127 665,94 €	2%	90 605,21 €	2%
Atténuation de charges	79 179,81 €	1%	8 367,89 €	0%	4 031,37 €	0%
Produits exceptionnels	144 150,37 €	2%	120 419,06 €	2%	189 262,70€	3%
Total des opération réelles	6 025 164,66 €	100%	5 991 254,60 €	100%	5 933 048,68€	100%

- Ces recettes se sont élevées en 2020 à 5 933 048.68 € contre 5 991 254.60 € en 2019 soit une diminution de 58 205.92 €.

	2018	2019	2020	2019/ 2018	2019/ 2020
Produits de gestion courante	677 253,48 €	711 191,89 €	538 266,93 €	4,77	-24,31
Impôts et Taxes	3 795 665,91 €	3 822 279,53 €	3 838 646,25 €	0,70	0,43
Dotations, subvention et participations	1 208 003,16 €	1 201 330,29 €	1 272 235,30 €	-0,56	5,90
Autres produits de gestion courante	120 911,93 €	127 665,94 €	90 606 €	5,29	-29,03
Atténuation de charges	79 179,81 €	8 367,89 €	4 031,37 €	-846,23	-51,82
Produits exceptionnels	144 150,37 €	120 419,06 €	189 262,70 €	-19,71	57,17
Total des opérations réelles	6 025 164,66 €	5 991 254,60 €	5 933 048,68 €	-0,57	-0,97

- Les baisses les plus importantes sont les produits de gestion courante, et autres produits liés aux services périscolaires, cantine....
- Et les produits exceptionnels

	2018	2019	2020	2019/2018	2019/2020
TOTAL DES RECETTES	6 025 164,66 €	5 991 254,60 €	5 933 048,68 €	-0,57 %	-0,97%
TOTAL DES DEPENSES	4 922 945,63 €	5 082 134,18 €	5 674 042,55 €	3,13 %	11,65%

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2020	4 644 417,63 €	1 720 944,17 €	-2 923 473,46 €
	Solde antérieur reporté (001)	0,00 €	1 845 783,01 €	1 845 783,01 €
	Solde global d'exécution	4 644 417,63 €	3 566 727,18 €	-1 077 690,45 €

✓ Les dépenses d'investissement :

Ces dépenses se sont élevées à 4 644 417.63 € comprenant :

- Le remboursement de la dette en capital qui s'est élevé à la somme de 275 681.47 €.
- Le montant des dépenses d'investissement réelles réalisé pour les diverses acquisitions, les équipements et travaux qui s'est élevé à somme de 2 728 716,70 € et répartie essentiellement comme suit :
 - 116 867.46 € de frais d'études pour les différentes opérations d'investissement engagées par la commune (Ex : salle polyvalente sportive etc....),
 - 69 512.58 € d'immobilisations corporelles détaillées dans le document comptable joint en annexe (compte administratif provisoire 2020 p.17),
 - 1 745 361.76 € de travaux de construction (école rue de la Mardotte ...),
 - 783 276.87 € portant sur les autres travaux (enfouissement des réseaux de la RD934, solde des travaux de vidéo protection ...)

- ✓ Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 720 944.17 € comprenant 1 212 752.79 € d'opérations réelles : 70 654.75 € de Fonds de Compensation de la TVA, 98 984.38 € de Taxe d'Aménagement, 671 209.83 € de subventions et 371 904.03 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Il n'a pas été réalisé d'emprunt en 2020 sur le budget principal.

III/ L'ETAT DE LA DETTE

Le capital restant dû s'élève au 1er janvier 2021 à 4 844 K€ (contre 5 120 K€ au 1er janvier 2020).

L'encours total de la dette au 1^{er} janvier 2021 est passé à 862.78 €/habitant (pop :5615) contre 935€/habitant (pop :5549) au 1^{er} janvier 2020, en sachant que nous n'avons pas matérialisé un emprunt lié à deux grandes opérations engagées en 2019 et début 2020.

Commune de MOUROUX						
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2018	2019	2020
<input type="checkbox"/>	E1	8544351-ACQUISITION 146	300 000,00	60 000,00	30 000,00	
<input type="checkbox"/>	E4	97085167701	800 000,00	70 214,70		
<input type="checkbox"/>	E5	102211017/SF27421 -REFE	58 900,00	3 926,62		
<input type="checkbox"/>	E7	MON251531-FINANCEMENT	800 000,00	257 860,56	206 288,44	154 716,32
<input type="checkbox"/>	E9	PRET 8599674	680 000,00	152 999,69	84 999,65	16 999,61
<input type="checkbox"/>	E11	175532501C1 TVX INFRAS	800 000,00	119 999,97	66 666,65	13 333,33
<input type="checkbox"/>	E13	348333/1	2 000 000,00	1 793 234,08	1 752 233,55	1 709 255,37
<input type="checkbox"/>	E14	348333/2	500 000,00	450 796,49	440 666,36	430 047,61
<input type="checkbox"/>	E17	TRAVAUX ECOLE MATERN	1 500 000,00	1 283 898,38	1 233 050,94	1 182 203,50
<input type="checkbox"/>	E19	PREFINANCEMENT FCTVA	139 454,00	69 727,00		
<input type="checkbox"/>	E20	REFINANCEMENT PRETS 8	1 938 248,98	1 780 335,19	1 698 133,53	1 613 689,86
Total du Budget Commune de			9 516 602,98	6 042 992,68	5 512 039,12	5 120 245,60

Le document joint en annexe retrace l'état de la dette au 1^{er} janvier 2021 (Encours de la dette communale et situation pluriannuelle).

Sur le tableau suivant fourni à la suite de l'analyse financière effectué par la Caisse d'Épargne. Nous voyons bien que le niveau d'endettement est proche en 2019 de la moyenne mais reste au-dessus à 923 €.

Analyse de l'encours Documents comptables	2015	2016	2017	2018	2019	Références*
	CG	CG	CA	CG	CG	2019
Encours total de dette au 31/12						
en K€	6 904	6 590	5 973	5 512	5 120	-
en €/hab.	1 320	1 247	1 130	1 007	923	842
dont encours de dette pour METP et PPP						
en K€	0	0	0	0	0	-
en % de l'encours total de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6
Encours total / Epargne brute (en années)	5.0	4.6	4.5	4.5	5.0	4.3
Encours hors PPP / Epargne brute (en années)	5.0	4.6	4.5	4.5	5.0	4.3
Encours total / RRF (en %)	117.7	109.2	100.4	91.5	85.5	71.2
Encours total / Impôts locaux	2.7	2.6	3.0	2.7	2.5	1.6
Encours total / Potentiel fiscal brut (en %)	291.7	272.9	216.5	199.7	179.9	82.2

Si l'on fait le calcul du reste à financer des opérations engagées en 2019 (2 350 291 €), c'est à dire le coût moins les subventions obtenues, nous aurons un endettement par habitant qui va bondir par habitant de 426 € à 1 279 €, soit le niveau d'endettement de 2016.

IV/ LES PROSPECTIVES COMMUNALES

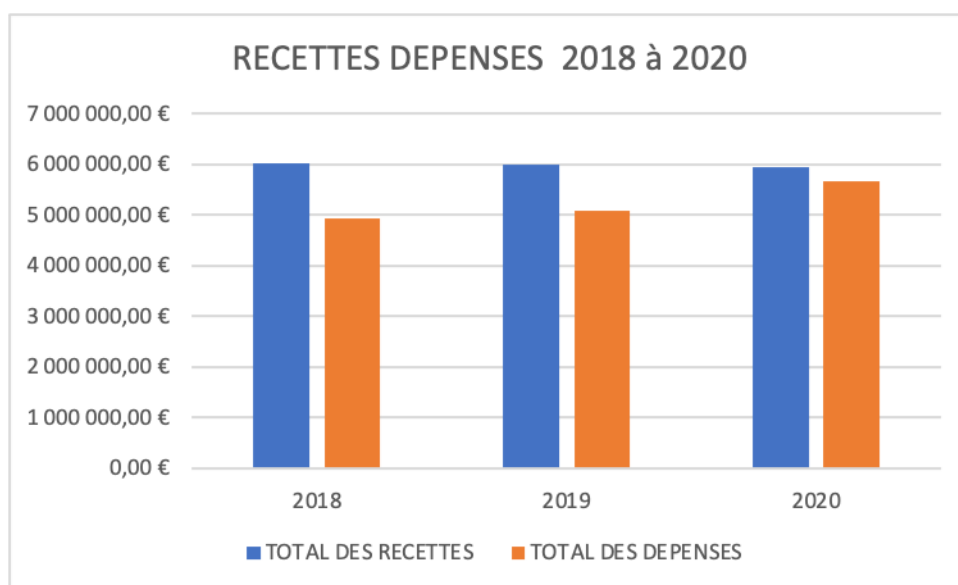
A/ Au niveau des charges de fonctionnement :

Les dépenses des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel) doivent avoir une attention particulière au niveau des différentes dépenses engagées car ces deux chapitres déterminent à eux seuls les capacités d'autofinancement des investissements communaux. Un travail va devoir être effectué sur les différents postes de dépenses concernant les fluides et une attention particulière sur l'évolution de la masse salariale.

En termes de prospective, il pourrait être envisagé un taux d'évolution de 1.20 % maximum pour les chapitres 011 et 65 sur les prochaines années en prenant en compte un niveau d'activité normale hors crise sanitaire (cf. 2019).

Sur le chapitre 012, il est souhaité de poursuivre la maîtrise des dépenses de personnels.

Les charges financières quant à elles seront amenés à augmenter du fait des travaux structurants engagés par la commune (Requalification de la RD 934, École rue de la Mardotte, Enfouissement des réseaux...).



B/ Au niveau des recettes de fonctionnement :

- a) Les impôts et taxes : A l'exception de l'augmentation annuelle de ses bases d'imposition, Mouroux n'a pas connu depuis de plusieurs décennies d'évolution quant à la modification de ses taux de sorte que les dépenses évoluent aujourd'hui de manière plus importante que ses capacités financières potentielles.

Les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, sont restés fixés comme suit :

✚ Taxe d'Habitation	: 14,79 %
✚ Taxe sur le Foncier Bâti	: 30,86 %
✚ Taxe sur le Foncier Non Bâti	: 76,44 %

Avec la disparition programmée de la taxe d'habitation, à partir de 2023 pour toutes les résidences principales, il est prévu en 2021 que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) soit totalement attribuée aux communes. La part départementale de la TFPB sera ainsi reversée au bloc communal en remplacement de la TH sur ces résidences.

A l'instar de nombreuses communes, Mouroux devra revoir sa politique fiscale sur cette taxe (TFPB) et la faire évoluer compte tenu de l'augmentation de sa population et des différents programmes de construction rendus nécessaire compte tenu de la disparition de la TH.

- b) Les dotations et participations : le montant de la DGF qui n'a pas encore été encore notifié tend à se stabiliser après plusieurs années de dégression donc pas d'évolution significative escomptée sur le montant de ces dotations et participations.

C/ Au niveau des dépenses d'investissement :

Les principales opérations envisagées en 2021 hors équipements sont les suivantes :

- a) Les restes à réaliser en dépenses du Budget 2021 pour un montant de 4 455 287.16 € comprenant essentiellement :

- Des missions de maîtrise d'œuvre et d'études à hauteur de 68 000 €, pour les différents projets (salle polyvalente sportive, accessibilité des bâtiments ...), des soldes d'achats d'équipements pour 24 922 €, les engagements pour les travaux de l'école de la Mardotte 2 830 787 € ainsi que le solde des enfouissements des réseaux de la RD934 pour 300 242 €.
- Au titre des restes à réaliser, s'ajoute également le reversement d'une partie de l'excédent du service de l'assainissement à la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie à la suite de la prise de la compétence assainissement pour un montant de 1 231 336.16 €

- b) Les opérations nouvelles

- Les travaux de la RD 934 Avenue du Maréchal LECLERC portant sur la réalisation des abords de la voie depuis l'angle de la rue de la Capucinerie jusqu'à l'angle de la rue du Bois Pouty pour un montant prévisionnel de 1 600 959.084 € TTC
- Les travaux d'aménagement du parking de la rue de la Mardotte pour un montant prévisionnel de 265 823.58 € TTC.
- Les travaux de réfection de la voirie avec une reprise progressive (1/an) des rues concernées par les travaux d'assainissement (rue Michelet 93 600 € TTC ...).
- Les études pour la réfection et l'aménagement de la rue du château après les travaux d'assainissement et d'eau potable qui auront lieu en 2021. Une étude a été demandée auprès du SDESM pour les enfouissements des réseaux aériens. Ces travaux de réfection de la voirie n'interviendront qu'à compter de 2022.
- La préparation du dossier d'aménagement des passerelles piétonnes sur la RD 44 en direction de la gare le long du Grand Morin (Etudes en 2021)
- L'avancement sur le projet d'aménagement pour la mise en accessibilité de la Mairie rendue obligatoire en 2025 (projet 2022/2023).
- La préparation du dossier d'aménagement de la salle polyvalente sportive dont les travaux débiteront en 2022.

D/ Au niveau des recettes d'investissement :

Les subventions inscrites en 2020 et reportées en 2021 s'élèvent à la somme de 1 923 237 €. Ces subventions portent sur l'école rue de la Mardotte à hauteur de 854 295 €, sur les enfouissements de réseaux de la RD 934 pour 193 304 € (SDESM), du département pour la voirie de 200 000 € et de la Région de 540 000 €, de la subvention régionale pour la salle polyvalente sportive pour un montant de 100 000 ainsi qu'un reliquat de subvention de la Région d'un montant de 35 639 € pour la mise en place de la vidéoprotection.

En 2021, seront à inscrire au budget la subvention dans le cadre du DSIL pour la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente d'un montant de 75 000 € et de 600 000 € pour les travaux au titre du FAC (Fonds d'Aménagement Communal).

Pour cette dernière opération, un dossier de demande de subvention sera également déposé en 2021 au titre de la DSIL.

Concernant les autres recettes, le FCTVA calculé est estimé à 112 451 € et la taxe d'aménagement devrait être également d'un montant analogue à celle perçue en 2020 soit la somme de 100 000 €.
